

LE PROCÈS D'ASSISES : RÉCAPITULATIF



Les différents rôles :

Le président de la cour (le juge) : il mène les débats et participe à la délibération des jurés.

La victime (partie civile) : victime d'un crime, elle est auditionnée par les avocats et le président.

Le prévenu (l'accusé) : accusé d'un crime, il est interrogé par les avocats et le président.

L'avocat de la défense : il défend l'accusé et essaie de prouver son innocence ou réduire sa responsabilité.

L'avocat de parties civiles : il défend la victime et essaie d'obtenir une condamnation de l'accusé.

L'avocat général (procureur) : porteur de l'accusation au nom de la société, il propose une sanction pénale ou l'acquittement (le réquisitoire).

Les témoins : les personnes invitées par la cour pour comprendre le contexte de l'affaire.

Les experts : professionnels qui peuvent apporter des éléments scientifiques ou psychologiques sur le crime ou l'accusé.

Les journalistes : chroniqueurs judiciaires, ils informent sur le procès et peuvent dessiner le portrait des différents acteurs.

Le jury : les jurés, citoyens tirés au sort pour assister au débat et délibérer.

Le greffier : il prend en notes les débats et dresse le procès-verbal de l'audience.

Le déroulement du procès d'assises :

Étape n°1 : le juge vérifie l'identité du prévenu et présente les faits qui lui sont reprochés.

Étape n°2 : interrogatoire du prévenu par le président et les avocats et les jurés.

Étape n°3 : audition des experts par le président, les avocats et les jurés.

Étape n°4 : audition des témoins par le président, les avocats et les jurés.

Étape n°5 : audition de la victime par le président, les avocats et les jurés.

Étape n°6 : plaidoirie de l'avocat des parties civiles (avocat de la victime).

Étape n°7 : réquisitoire de l'avocat général.

Étape n°8 : plaidoirie de l'avocat de la défense (avocat de l'accusé).

Étape n°9 : Lecture de la feuille des questions par le président (il pose les questions de la culpabilité de l'accusé et les lois concernées par le crime).

Étape n°10 : délibération du jury et du président : culpabilité ou pas, et acquittement ou sanction pénale.

Étape n°11 : verdict du président.

FICHE DE PRÉPARATION : LE PRÉSIDENT DE LA COUR

Le président sera assisté d'un assesseur qui préparera le procès de la même manière et pourra intervenir pendant les débats.

PRÉPARATION DU PROCÈS

- **Recherches personnelles : qu'est-ce qu'un juge d'assises ? Comment mène-t-il les débats ? Comment est menée la délibération en fin de procès ?**
- Vous devrez arriver au procès en connaissant le dossier : faits précis reprochés au prévenu, noms des intervenants pendant les débats (avocats, témoins, expert).
- Vous devrez étudier le déroulement entier du procès, puisque vous dirigerez les débats (voir le scénario détaillé de l'audience dans la fiche « *Reconstitution du procès* »).
→ Allez voir les témoins et l'expert pour savoir ce qu'ils auront à dire pendant le procès.
- Vous devrez préparer la feuille des questions en fonction de la caractérisation du crime de Jacqueline Sauvage (voir la fiche « *Infractions et sanctions pénales* »).

VOS INTERVENTIONS PENDANT LE PROCÈS (pour le détail de vos interventions, voir la fiche « *Reconstitution du procès* »)

Étape n°1 : ouverture de l'audience - vous vérifiez l'identité du prévenu et présentez brièvement les faits qui lui sont reprochés.

Étape n°2 : vous appelez à la barre le prévenu pour son interrogatoire

Étape n°3 : vous appelez à la barre l'expert pour son audition.

Étape n°4 : vous appelez à la barre les témoins pour leur audition.

Étape n°5 : vous appelez à la barre la victime pour son audition.

Étape n°6 : vous donnez la parole aux avocats des parties civiles pour leur plaidoirie.

Étape n°7 : vous donnez la parole à l'avocat général pour son réquisitoire.

Étape n°8 : vous donnez la parole aux avocats du prévenu pour leur plaidoirie.

Étape n°9 : vous lisez la feuille des questions : de quels crimes est accusé le prévenu et quelles lois sont concernées.

Étape n°10 : vous demandez à l'accusé s'il a une dernière déclaration à faire, puis vous retirez avec les jurés pour la délibération.

Étape n°11 : vous revenez dans le tribunal avec les jurés pour annoncer le verdict.

PRISE DE NOTES

RECHERCHES PERSONNELLES